

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 novembre 2020 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni exceptionnellement en la salle communale rue du Château (afin de respecter les prescriptions dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Philippe ROULLEAU, Yannick MARCHAND, Gérard LEGOUT, Michèle PEIGNIER, Samuel PILATE, Mathieu SAULNIER, Lucie TREMIER, Stéphanie CHERADAME, Christophe DESACHY, Marija MILUTINOVIC

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Stéphane CLOT, qui donne pouvoir à Samuel PILATE, Jean-Louis PILFERT, qui donne pouvoir à Stéphanie COUTEL, Elisa MELLEC

Absents non excusés : Néant

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2020 est approuvé à la majorité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT – Délibération 201101

Madame le Maire fait état de la nécessité de procéder à une modification du budget annexe assainissement 2020 de la commune, afin de permettre de constater les écritures d'amortissement.

Il est proposé au conseil d'adopter la modification suivante :

Article 1391 Subventions d'équipement : +552 €

Article 2315 Install techn, matériel et outillage : - 552 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve la modification du budget principal 2020 tel qu'exposé ci-dessus.

PARTICIPATION AU FSL Logement 2020 – Délibération 201102

Madame le Maire expose :

La commune est sollicitée par le Conseil Départemental pour apporter sa contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) au titre de 2020. Ce fonds intervient pour aider

financièrement les personnes éprouvant des difficultés particulières à l'accès à un logement. La contribution est assise sur le nombre de logements sociaux de la commune.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, exprime le souhait de ne pas contribuer au FSL pour 2020.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES – DELIBERATION 201103

Madame le Maire expose :

La commune est sollicitée par le Conseil Départemental pour apporter sa contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion, au titre de 2020.

Après débat, à l'unanimité, le conseil décide de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2020 pour une somme de 50 €.

CONVENTION AVEC LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES – Délibération 201104

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la restructuration des archives communales en cours, le Conseil Départemental a été sollicité en appui. Il est proposé de déposer auprès des Archives Départementales un certain nombre de registres et anciennes archives présentant un intérêt historique et patrimonial certain.

Les documents déposés seront ainsi sécurisés, et pourront faire l'objet d'une restauration en cas de besoin, à la charge du dépositaire. Ces archives restent accessibles à volonté à la commune en cas de besoin de consultation. Il n'y a dans cette opération aucun frais à la charge de la commune. Il y a lieu, pour valider ce dépôt, de signer une convention avec le service des Archives Départementales.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec les Archives Départementales.

TARIFS COMMUNAUX 2021 - Délibération 201105

Madame le Maire expose :

Il convient de délibérer chaque année, avant le 31 décembre, sur les tarifs communaux applicables l'année suivante. Ceci concerne les tarifs du cimetière et des locations de salles. Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour 2021 et de continuer à appliquer les tarifs actuels, sous réserve de la simplification du système de cautions. Les tarifs proposés sont donc les suivants :

TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES :

A compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs appliqués pour la location de la salle polyvalente, située rue de l'Etang et la salle communale, rue du Château sont les suivants :

Salle polyvalente	Commune	Hors commune	Nettoyage
--------------------------	---------	--------------	-----------

	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	220	320	300	400	80
Semaine	140	240	145	245	80
Salle communale	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	70	90	100	140	30
Semaine	50	70	80	110	30

Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle polyvalente est fixé à 800 €. Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle communale est fixé à 300 €. Le forfait nettoyage comprend les sols, les sanitaires, les vitres et les abords extérieurs. Il ne comprend pas le débarras de la vaisselle, le rangement des tables et des chaises.

TARIFS DU CIMETIERE :

Concession cinquantenaire 229 € - Case cinquantenaire 800 €

Concession trentenaire 152 € - Case trentenaire 500 €

Concession perpétuelle (réservée aux habitants de Manou) 381 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021 comme présentés ci-dessus.

INSERTIONS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL – Délibération 201106

Madame le Maire expose :

Il convient de délibérer afin de fixer les tarifs applicables aux insertions publicitaires destinées à financer la réalisation du bulletin municipal annuel.

Il est proposé de reconduire les tarifs à l'identique, savoir :

¼ de page : 95 € ½ page : 135 € Page entière : 260 €

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de reconduire à l'identique les tarifs d'insertion précisés ci-dessus.

RECRUTEMENT ET INDEMNITES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire expose :

Nous avons été avisés ce jour que le recensement de la population prévu début 2021 est reporté en 2022, report motivé par la crise sanitaire.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur ce point.

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Délibération 201107

Madame le Maire sollicite du conseil l'autorisation, comme le prévoit la législation, d'engager à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au vote du budget 2021 des dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des dépenses d'investissement votées au budget 2020.

Cette autorisation serait chiffrée comme suit :

Budget commune :

Dépenses votées en 2020 : 47400 €

Dépenses autorisées 2021 : 11850 €

Budget Eau :

Dépenses votées en 2020 : 32883,48 €

Dépenses autorisées 2021 : 8220,87 €

Budget Assainissement :

Dépenses votées en 2020 : 94264,80 €

Dépenses autorisées 2021 : 23566,20 €

Après débat, le conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à engager en 2021, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement calculées ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID – Délibération 201108

Madame le Maire fait part de son souhait de voir attribuer à certains agents de la commune une prime dite « Covid ».

Cette prime est destinée aux agents qui ont eu à faire face à un surcroît d'activité et à des tâches exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire. Cette prime vient en complément des heures complémentaires qui ont pu être versées dans le même cadre.

Cette prime, exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu, est plafonnée à 1000 € par agent. Le montant est fixé librement par la commune.

Il est proposé d'accorder à M. Lefevre une prime de 500 € et à Mme Lemarié une prime de 140 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à attribuer une prime COVID aux agents concernés selon les modalités prévues ci-dessus.

ACCES DES CHASSEURS AUX TERRAINS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer annuellement afin d'autoriser ou non les chasseurs à chasser sur les terrains communaux.

Un débat s'instaure, qui met en évidence au sein du conseil, des désaccords quant à la décision à prendre et quant aux modalités que la réglementation pourrait fixer en la matière.

Mme le Maire suggère que soit constitué un groupe de travail représentant les diverses sensibilités et qui pourra faire une proposition équilibrée lors d'un prochain conseil.

Il n'est donc pas procédé à un vote sur ce point.

PROJET D'ANTENNE A MONTIREAU – Délibération 201109

Madame le Maire expose :

La commune a été sollicité par M. Jacques HENRY, maire de Montireau, par courriel en date du 22 septembre 2020, pour lui apporter, par voie de délibération, le soutien de notre conseil dans le cadre de son opposition à l'implantation d'une antenne de télédiffusion sur sa commune. Mme le Maire fait lecture du courriel concerné. Après débat, il est proposé d'adopter la motion suivante :

« Dans le cadre du différend opposant la commune de Montireau à la société Towercast quant au projet d'implantation par cette dernière d'une antenne de télédiffusion sur le territoire de cette commune, le conseil municipal de la commune de Manou apporte son soutien dans sa démarche à M. Jacques HENRY, maire de Montireau. En effet, la position de M. HENRY rejoint celle que prendraient les élus de Manou si une telle implantation était prévue sur leur commune. »

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la motion proposée ci-dessus.

DISTRIBUTEUR DE PAIN SUR LE DOMAINE PUBLIC – Délibération 201110

Madame le Maire expose :

La commune a été sollicitée par M. Aurélien TOUFFLET, boulanger à Neuilly sur Eure, qui se propose d'installer sur le parking jouxtant la Mairie une machine distributrice de pain frais et divers produits alimentaires. Cette installation permettrait d'assurer un service qui serait apprécié par nos administrés. Ce projet contribuerait à renforcer l'attrait de notre commune.

C'est pourquoi il est proposé au conseil d'accepter ce projet. Ce projet se concrétiserait par la signature d'une convention entre le boulanger et la commune

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention précisée ci-dessus et autorisant l'installation d'une machine distributrice de pain et produits alimentaires sur le parking jouxtant la mairie.

TRAVAUX ATELIER MUNICIPAL ET TOILETTES PUBLIQUES – Délibération 201111

Madame le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget des travaux de création d'un bloc sanitaire dans l'atelier communal et la remise aux normes des toilettes publiques.

Il y a lieu de délibérer afin de retenir l'entreprise proposant le meilleur devis pour ces opérations.

Mme le Maire rappelle que cette opération bénéficie de subventions à hauteur de 1531 € (DETR) et de 2297 € (FDI).

Mme le Maire propose d'accepter les devis des entreprises Toussaint et DGF qui s'élèvent au total à 10118,85 € HT. Le plan de financement s'établirait ainsi :

Travaux HT	10118,85 €
Subvention DETR 20%	1531,00 €
Subvention FDI 30%	2297,00 €
Autofinancement HT	6290,85 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à accepter les devis des entreprises Toussaint et DGF et à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux qu'il sera possible d'obtenir.

TRAVAUX POSE DE LEDS ET DE RADIATEURS – Délibération 201112

Madame le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget des travaux de pose de leds et de remplacement des radiateurs dans plusieurs bâtiments communaux.

Il y a lieu de délibérer afin de retenir l'entreprise proposant le meilleur devis pour ces opérations.

Mme le Maire rappelle que cette opération bénéficie de subventions à hauteur de 1492 € (DETR) et de 2238,22 € (FDI).

Mme le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise Luc Chevreau qui s'élève à 6019,20 €

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Travaux HT	6019,20 €
Subvention DETR 20%	1203,84 €
Subvention FDI 30%	1805,76 €
Autofinancement HT	3009,60 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à accepter le devis de l'entreprise Luc Chevreau et à procéder à toute demande de subvention possible au meilleur taux.

AFFECTATION RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT – 201113

Madame le Maire expose :

Lors de la délibération relative au vote du budget annexe assainissement 2020, il n'a pas été formalisée l'affectation du résultat.

Il y a lieu de procéder à l'affectation su résultat comme suit :

Affectation au compte 1068 : 87.40 €

Après débat, le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT – 201114

Madame le Maire expose :

Lors du vote des budgets 2020, il a été exposé au conseil l'inscription en dépenses de fonctionnement du budget principal l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 50.000 € au bénéfice du budget assainissement. Cette opération n'a pas été formalisée par les délibérations d'adoption des budgets concernés.

Il y a donc lieu de délibérer sur ce point afin de régulariser l'inscription de cette opération.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'inscription d'une subvention exceptionnelle de 50.000 en dépenses de fonctionnement du budget principal et l'inscription d'une recette exceptionnelle de fonctionnement au budget assainissement.

TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE 2021 - 201115

Madame le Maire expose :

Il y a lieu de délibérer sur le tarif des repas de la cantine qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021. Après concertation avec les élus des trois communes concernées, il a été proposé de retenir le prix de 2.85€ le repas.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la fixation du prix du repas de cantine à 2.85€ pour l'année 2021.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H25

Le Maire, Stéphanie COUTEL

Jean-Louis PILFERT
(absent excusé)

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU

Yannick MARCHAND

Gérard LEGOUT

Michèle PEIGNIER

Samuel PILATE

Lucie TREMIER

Stéphanie CHERADAME

Stéphane CLOT
(absent excusé)

Marija MILUTINOVIC

Elisa MELLECC
(absente excusée)

Christophe DESACHY